

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays S.A., Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **E-mail:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités administratives cantonales

République et Canton du Jura

Arrêté portant approbation de l'intégration de la commune de Vellerat au périmètre provisoire du Syndicat d'agglomération de Delémont

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,
— vu l'article 135a de la loi du 9 novembre 1978 sur les communes¹,

arrête:

Article premier

L'intégration de la commune de Vellerat au périmètre provisoire du Syndicat d'agglomération de Delémont est approuvé.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 2 novembre 2010.

Au nom du Gouvernement
Le président: Charles Juillard
Le chancelier: Sigismond Jacquod

¹RSJU 190.11

République et Canton du Jura

Règlement d'examen pour la formation minimale d'ouvrier forestier et d'ouvrier débardeur Abrogation du 2 novembre 2010

Le Département de l'Environnement et de l'Équipement
arrête:

Article premier Le règlement d'examen pour la formation minimale d'ouvrier forestier et d'ouvrier débardeur du 20 décembre 2000 est abrogé.

Article 2 La présente abrogation entre en vigueur au 1^{er} janvier 2011.

Delémont, le 2 novembre 2010.

Le ministre du Département de l'Environnement et de l'Équipement: Laurent Schaffter.

Département des Finances, de la Justice
et de la Police

Publications des autorités de surveillance des fondations

Le Département des Finances, de la Justice et de la Police, agissant en qualité d'Autorité de surveillance des fondations de la République et Canton du Jura, a rendu le 2 novembre 2010 une décision relative à la radiation de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel de la coopérative agricole Centre Ajoie en liquidation, à Alle, par laquelle notamment il:

1. constate que les opérations de liquidation de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel de la coopérative agricole Centre Ajoie en liquidation, à Alle, sont terminées;
2. prononce la radiation de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel de la coopérative agricole Centre Ajoie en liquidation, à Alle, du Registre de la prévoyance professionnelle;
3. invite le Registre du commerce à procéder à la radiation de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel de la coopérative agricole Centre Ajoie en liquidation, à Alle;
4. met les frais de la procédure, fixés à 330 francs (émolument: Fr. 300.-, frais: Fr. 30.-), à charge de la fondation;
5. informe que la présente décision est susceptible d'opposition, dans les trente jours dès sa publication au Journal officiel, auprès du Département des Finances, de la Justice et de la Police; l'opposition, motivée, est la condition préalable d'un recours ultérieur;
6. dit que le dispositif de la présente décision sera publié au Journal officiel.

Delémont, le 2 novembre 2010.

Le ministre de la Justice: Charles Juillard.

Dernier délai pour la remise des publications:

Lundi, 12 heures, au plus tard

Service des ponts et chaussées

Restriction de circulation

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des ponts et chaussées informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après

Motifs: **Saint-Martin 2010.**

Tronçon: **Rond-point Chevenez-Fahy-Courtedoux – village de Chevenez, giratoire du Cheval-Blanc.**

Durée: **du vendredi 12 novembre à 16h au samedi 13 novembre 2010 à 9h;**

du samedi 13 novembre à 16h30 au dimanche 14 novembre 2010 à 9h;

du dimanche 14 novembre à 15h au lundi 15 novembre 2010 à 9h;

du vendredi 19 novembre à 16h au samedi 20 novembre 2010 à 9h;

et du samedi 20 novembre à 16h30 au dimanche 21 novembre 2010 à 9h.

Particularités: Néant.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00).

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Delémont, le 2 novembre 2010.

Service des ponts et chaussées.

L'ingénieur cantonal: Jean-Philippe Chollet.

Service des ponts et chaussées

Commune de Porrentruy

Dépôt de plans

Conformément à l'article 33 de la loi sur la construction et l'entretien des routes du 26 octobre 1978, le plan d'aménagement de la route cantonale RC6, rue du Jura et rue Xavier-Stockmar, secteur de la gare à Porrentruy, est déposé publiquement du 10 novembre au 10 décembre 2010 au Service des travaux publics à Porrentruy, où il peut être consulté.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser au Service des travaux publics, rue du 23-Juin 8 à Porrentruy, jusqu'au 10 décembre 2010 inclus.

Delémont, le 5 novembre 2010.

L'ingénieur cantonal: Jean-Philippe Chollet.

Service des ponts et chaussées

Commune de Fahy

Dépôt de plans

Conformément à l'article 33 de la loi sur la construction et l'entretien des routes du 26 octobre 1978, les plans d'aménagement des routes cantonales N^{os} 246 et 1524 situées à l'entrée est de Fahy, avec la construction d'un giratoire à l'intersection de ces 2 routes, sont déposés publiquement du 10 novembre au 10 décembre 2010 au Bureau communal de Fahy, où ils peuvent être consultés.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser au Secrétariat communal de Fahy jusqu'au 10 décembre 2010 inclus, avec la mention «Giratoire entrée est de Fahy».

Delémont, le 27 octobre 2010.

L'ingénieur cantonal: Jean-Philippe Chollet.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Develier

Entrée en vigueur des nouveaux tarifs du Service électrique

Les nouveaux tarifs du Service électrique, adoptés par le Conseil communal de Develier le 23 août 2010, ont été approuvés par le Service des communes le 25 octobre 2010.

Réuni en séance du 8 novembre 2010, le Conseil communal a décidé de fixer leur mise en vigueur au 1^{er} octobre 2010.

Les tarifs, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Develier, le 4 novembre 2010.

Conseil communal.

Porrentruy

Convocation du Conseil de ville

jeudi 25 novembre 2010, à 19h30, à la salle du Conseil de ville, Hôtel de Ville (2^e étage).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Questions orales.
4. Réponse à la question écrite intitulée «Frais préliminaires d'Esplanade: quelle répartition?» (M. Victor Giordano).
5. Réponse à la question écrite intitulée «A quand une action spécifique pour les parcs publics de notre ville?» (PCSI).
6. Fixer la quotité d'impôt, les différentes taxes et approuver le budget communal 2011.
7. Divers.

Novembre 2010.

Au nom du Conseil de ville.

La présidente: Chantal Braichet.

Rocourt

Assemblée communale

mercredi 1^{er} décembre 2010, à 20h15, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée du 7 juillet 2010.
2. Approuver le budget 2011, la quotité d'impôt et les taxes y relatives.
3. Fixer le prix du m² du lotissement au lieu-dit «Le Patai».
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement tarifaire concernant la gestion des déchets.
5. Prendre connaissance et approuver les modifications des statuts de la Communauté de l'école secondaire d'Ajoie et du Clos-du-Doubs.
6. Approuver l'adhésion de la commune de Rocourt au SEPE.
7. Divers.

Le règlement mentionné sous chiffre 4, ainsi que les statuts du point 5, sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, par écrit, au Secrétariat communal de Rocourt.

Conseil communal.

Soyhières

Assemblée bourgeoise ordinaire

vendredi 26 novembre 2010, à 20 heures, au local de la bourgeoisie.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2011.
3. Election du président du Conseil de bourgeoisie.
4. Election de deux conseillers-ères de bourgeoisie.
5. Divers.

Conseil bourgeois.

Undervelier

Assemblée communale ordinaire

vendredi 26 novembre 2010, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 24 juin 2010.
2. Prendre connaissance et approuver le budget 2011, le taux d'impôt et les autres taxes communales (taxe immobilière, des digues, du cadastre et des chiens).
3. Information sur l'épuration des eaux usées.
4. Divers et imprévu.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal.

Secrétariat communal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Cornol

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

jeudi 16 décembre 2010, à 20h15, à la Maison de paroisse.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2011.
3. Divers et imprévu.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émoulement de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.

Courtedoux**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

mercredi 24 novembre 2010, à 20 heures, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2011.
3. Divers.

Courtedoux, le 5 novembre 2010.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Corban**Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

mercredi 24 novembre 2010, à 20 heures, à la salle de paroisse à la cure.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 26 mai 2010.
2. Fixer la quotité d'impôt.
3. Budget 2011.
4. Informations pastorales
5. Divers et imprévu.

Corban, le 2 novembre 2010.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Delémont**Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

mardi 30 novembre 2010, à 20h 15, au Centre paroissial L'Avenir.

Ordre du jour:

1. Ouverture et lecture du procès-verbal.
2. Budget 2011.
3. Informations du Conseil de la commune ecclésiastique.
4. Informations pastorales.
5. Divers.

Les comptes peuvent être consultés au secrétariat de la commune ecclésiastique.

Delémont, le 3 novembre 2010.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Epauvillers-Epiquerez**Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

mardi 30 novembre 2010, à 20h 15, à la petite salle à Epauvillers.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 12 avril 2010.
2. Budget 2011 et quotité d'impôt.
3. Divers.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Fontenais**Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

jeudi 25 novembre 2010, à 20h 15, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présenter et voter le budget 2011 et décider la quotité.
3. Elections au sein du Conseil de paroisse.
4. Divers et imprévu.

Conseil de la communauté ecclésiastique.

Grandfontaine-Roche d'Or**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

dimanche 28 novembre 2010, à 10 h 30, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Nomination des scrutateurs.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Quotité et approbation du budget 2011.
4. Election d'un membre de la commission de vérification des comptes.
5. Modification de l'article N° 35, point 3.
6. Divers et imprévu.

Grandfontaine, le 8 novembre 2010.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Montfaucon-Les Enfers**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

mardi 23 novembre 2010, à 20h 15, à la salle paroissiale N° 2.

Ordre du jour:

1. Lecture du dernier procès-verbal.
2. Budget 2011 et quotité d'impôt.
3. Election de 2 membres du conseil.
4. Divers et imprévu.

Montfaucon-Les Enfers, le 4 novembre 2010.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Les Pommerats-Goumois**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine**

lundi 6 décembre 2010, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2011 et fixer la quotité d'impôt.
3. Voter un crédit de Fr. 70000.- pour la réfection de la peinture intérieure de l'église, à financer par le fonds de réparations et des orgues.
4. Voter un crédit de Fr. 17000.- pour la réfection du parvis de l'église, à prélever sur le fonds de réparations et des orgues.
5. Information sur la fusion avec la commune ecclésiastique de Saignelégier.
6. Divers.

Les Pommerats, le 30 octobre 2010.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Vos publications peuvent être envoyées
par e-mail à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Porrentruy**Assemblée ordinaire de la Paroisse Réformée
Évangélique du district de Porrentruy**

vendredi 19 novembre 2010, à 20h 15, au Centre paroissial.

Ordre du jour:

1. Méditation.
2. Procès-verbaux des deux dernières assemblées.
3. Election du pasteur alémanique.
4. Discuter et voter le budget 2011 ainsi que le taux d'impôt.
5. Vie paroissiale.
6. Divers.

Porrentruy, le 4 novembre 2010.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Rocourt**Complément à l'ordre du jour paru
dans le Journal officiel N° 40 du 3 novembre 2010****Assemblée de la commune ecclésiastique
catholique-romaine**

mercredi 24 novembre 2010, à 20 h 15, à la salle communale.

4. Voter un crédit de Fr. 35000.– concernant le drainage extérieur du bâtiment de l'église, à prélever sur le compte fonds rénovation des immeubles.
5. Divers et imprévu.

Secrétariat communal.

Saignelégier**Assemblée ordinaire de la commune
ecclésiastique catholique-romaine**

mercredi 1^{er} décembre 2010, à 20h 15, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2011 et fixer la quotité d'impôt.
3. Voter un crédit de Fr. 13000.– pour l'achat de nouvelles aubes pour les Premiers Communiant, montant à prélever sur l'administration courante.
4. Information sur le regroupement paroissial entre la commune ecclésiastique de Saignelégier et celle des Pommerats-Goumois.
5. Divers.

Saignelégier, le 2 novembre 2010.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Avis de construction**Delémont**

Requérant: Rustemi Fadil, rue des Tourterelles 28, 2800 Delémont; auteur du projet: Enzo & Créations S.à.r.l., Voyebœuf 1a, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'une maison familiale avec un couvert à voitures, sur la parcelle N° 4716 (surface 735 m²), sise à la rue de la Vouivre, zone HAa, zone d'habitation A, secteur HAa (2 niveaux).

Dimensions: Longueur 16 m 75, largeur 13 m 10, hauteur 3 m 93, hauteur totale 3 m 93.

Genre de construction: Murs extérieurs: double mur briques TC, isolation; façades: crépissage, couleur blanc cassé; couverture: étanchéité; chauffage par pompe à chaleur.

Plan spécial N° 62 Louvière Nord.

Dérogation requise: HA 14 (grande distance aux limites insuffisante).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 décembre 2010 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 8 novembre 2010.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

Delémont

Requérant: Consortium Les Fontaines, par M. Roger Monnin, rue du Vieux-Moulin 20, 2854 Bassecourt; auteur du projet: M. Roger Monnin, rue du Vieux-Moulin 20, 2854 Bassecourt.

Projet: Construction d'un immeuble de 5 appartements avec 6 garages (2 garages extérieurs et 4 garages intérieurs), aménagement de 4 places de stationnement, sur la parcelle N° 4524 (surface 1342 m²), sise au chemin des Fontaines, zone HAb, zone d'habitation A, secteur HAb (3 niveaux).

Dimensions: Longueur 22 m, largeur 12 m, hauteur 9 m, hauteur totale 13 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage minéral, couleurs: jaune, vert, gris; couverture: tuiles, couleur grise; chauffage au gaz.

Plan spécial N° 56 Pré-Rambévaux 2.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 décembre 2010 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 5 novembre 2010.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

Fontenais

Requérant: Philippe Gigon, Sur les Pendants 24, 2902 Fontenais; auteur du projet: Nanon architecture S.A., 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'une maison familiale avec terrasse couverte, pompe à chaleur, sur la parcelle

N° 198 m² (surface 3283 m²), sise au lieu-dit « La Fond de Vie », zone Centre CA, hors secteur A et B ISOS.

Dimensions principales: Longueur 11 m, largeur 9 m 50, hauteur 5 m 61, hauteur totale 8 m 83.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton, briques (sous-sol), ossature bois, isolation (rez, étage); façades: crépissage de teinte blanche; couverture: tuiles béton de couleur rouge ou brune.

Déroptions requises: Article CA 16³ (stores) et article CA 13 (alignement).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 décembre 2010, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Fontenais, le 3 novembre 2010.

Secrétariat communal.

Haute-Ajoie

Requérant: Stéphane Rubin, La Chaive 51, 2902 Fontenais.

Projet: Déconstruction et reconstruction d'un rucher, sur la parcelle N° 1806 (surface 2462 m²), sise au lieu-dit « Montavon », localité de Réclère, zone agricole.

Dimensions principales: Longueur 10 m, largeur 4 m 50, hauteur 2 m 50, hauteur totale 3 m 60.

Genre de construction: Murs extérieurs: structure bois; façades: bardage en bois de teinte brune; couverture: tuiles TC de couleur rouge.

Déroptions requises: Article 24 LAT et article 21 LFor.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 décembre 2010, au Secrétariat communal de Haute-Ajoie à Chevenez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Haute-Ajoie, le 8 novembre 2010.

Secrétariat communal.

Porrentruy

Requérante: Municipalité de Porrentruy, r. du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy; auteur du projet: Bureau Buchs & Plumey, rue de la Rochette 9, 2900 Porrentruy.

Projet: Réaménagement de la place de la Gare sur les parcelles N°s 2987 et 2695 (surfaces 3415 et 38333 m²), sises à la rue Xavier-Stockmar, zones CFF et d'utilité publique. Conformément à la demande en permis de construire du 22 octobre 2010, selon plans timbrés et

signés par le Service des constructions de la République et Canton du Jura.

Dimensions principales: Selon le dossier de plans du Bureau Buchs & Plumey S.A. du 13 septembre 2010.

Déroption requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 décembre 2010 inclusivement, au Service des travaux publics, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 8 novembre 2010.

Bureau des travaux publics de la ville.

Porrentruy

Requérants: Sara et Thibault Lachat, chemin du Réservoir 3, 2800 Delémont; auteur du projet: Bureau Roméo Sironi S.A., architectes SIA FSAI, rue Auguste-Cuenin 8, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'une maison familiale ainsi que d'une remise en annexe; aménagement de places de stationnements et d'une terrasse avec dallage; aménagement des extérieurs et plantations d'arbres à hautes tiges, sur la parcelle N° 3513 (surface 884 m²), sise au chemin de Mavaloz, zone d'habitation H2b. Conformément à la demande en permis de construire du 28 octobre 2010 et selon plans timbrés et signés par le Service des travaux publics.

Dimensions principales du bâtiment: Longueur 13 m 77, largeur 6 m 52, hauteur 9 m, hauteur totale 9 m; dimensions de la remise: longueur 6 m 52, largeur 4 m 20, hauteur à la corniche 3 m 70, hauteur au faite 3 m 70.

Genre de construction: Maison: murs extérieurs: béton, briques, bois, crépi; façades: revêtement crépi et bois prépatiné, teintes: blanc et gris clair; toit plat, dalle béton; couverture: isolation et gravier, teinte: grise; chauffage par pompe à chaleur air-eau; remise: ossature béton, bois; toiture plate, étanchéité.

Plan spécial de l'Oiselier 1.

Déroption requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 décembre 2010 inclusivement, au Service des travaux publics, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 3 novembre 2010.

Bureau des travaux publics de la ville.

Mises au concours



Stiftung für eidgenössische Zusammenarbeit
Fondation pour la collaboration confédérale
Fondazione per la collaborazione confederale
Fundaziun per la collavuraziun federala

La Fondation ch pour la collaboration confédérale est une organisation intercantonale sise à Soleure. Sa mission englobe essentiellement les questions de fédéralisme, la promotion des relations entre les communautés linguistiques et la collaboration intercantonale. En tant que centre suisse de compétence pour les échanges et la mobilité, la Fondation ch a été chargée par la Confédération et les cantons de mettre en œuvre des mesures visant à promouvoir l'échange dans le

domaine de l'éducation et de la formation. Le centre de compétence de la Fondation ch, qui gère déjà les activités d'échange existantes au niveau national, est renforcé et élargi par la nouvelle ordonnance sur les langues de la Confédération. Pour son domaine Echange ch, la Fondation ch cherche, pour le 1^{er} janvier 2011 ou pour une date à convenir, un-e

chef-fe de programme formation professionnelle (100%)

Vous dirigerez les projets d'échange déjà existants et serez responsable du développement de nouveaux projets dans le domaine de la formation professionnelle. Vos connaissances des structures, des acteurs et des développements actuels ainsi que votre expérience pratique dans le domaine de la formation professionnelle seront des atouts décisifs dans l'exercice de votre fonction; un-e

chef-fe bases de l'échange (80-100%)

Vous dirigerez les prestations de base du domaine Echange ch. En font notamment partie la mise en place et l'entretien d'un réseau d'échanges, la communication, l'élaboration de supports didactiques ainsi que le traitement statistique des activités d'échange. Votre expérience dans le domaine de la formation vous permet de développer et de mettre en œuvre des concepts de formation initiale et continue pour nos groupes cible.

Votre profil:

- études universitaires complètes (Master)
- expérience professionnelle de plusieurs années à un poste à responsabilités
- excellentes connaissances du paysage de l'éducation et de la formation professionnelle en Suisse
- expérience dans la direction de projets avec une dimension suprarégionale
- très bonnes connaissances orales et écrites de deux langues nationales (all/fr de préférence)
- intérêt pour la collaboration institutionnelle et la mise en réseau
- esprit d'initiative, créativité, résistance au stress

Nous vous offrons un travail exigeant et varié dans un environnement dynamique. Le lieu de travail se trouve à proximité immédiate de la gare de Soleure.

Nous nous réjouissons de recevoir, d'ici au 25 novembre 2010 au plus tard, votre dossier de candidature complet que vous voudrez bien adresser au: Service du personnel de la Fondation ch, Dornacherstrasse 28A, Case postale 246, CH-4501 Soleure, ou par courriel: personal@chstiftung.ch.

Avis divers

Syndicat intercommunal
du district de Porrentruy (SIDP)

Entrée en vigueur du règlement concernant l'élimination des déchets urbains combustibles

Le règlement susmentionné, adopté par l'assemblée des délégués du SIDP le 29 juin 2010, a été approuvé par le Service des communes le 28 septembre 2010.

Le Comité du SIDP a décidé son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés auprès des Secrétariats communaux.

Au nom du Comité du SIDP.
Le président: Gérard Guenat.
La secrétaire: Jacqueline Galvanetto.

Syndicat intercommunal
du district de Porrentruy (SIDP)

Entrée en vigueur de la modification du règlement d'organisation

La modification du règlement susmentionné, adoptée par la majorité qualifiée des organes compétents des communes membres du Syndicat, a été approuvée par le Gouvernement le 14 septembre 2010.

Réuni en séance du 26 octobre 2010, le Comité du SIDP a décidé son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011.

Les modifications du règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultées auprès des Secrétariats communaux.

Au nom du Comité du SIDP.
Le président: Gérard Guenat.
La secrétaire: Jacqueline Galvanetto.

Marchés publics

Appel d'offres

1. **Pouvoir adjudicateur**
 - 1.1 **Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur:**
Service d'achat / Entité adjudicatrice: Gouvernement de la République et Canton du Jura.
Service organisateur / Entité organisatrice: Service de l'économie, à l'attention de Thierry Bregnard, rue de la Préfecture 12, 2800 Delémont (Suisse), tél. +41 32 42052 10, fax +41 32 42052 11.
E-mail: secreco@jura.ch. URL: www.jura.ch.
 - 1.2 **Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante:**
Service de l'économie, à l'attention de Thierry Bregnard, rue de la Préfecture 12, 2800 Delémont (Suisse), tél. +41 32 42052 10, fax +41 32 42052 11.
E-mail: secreco@jura.ch.
 - 1.3 **Délai souhaité pour poser des questions par écrit:** 10.12.2010.
Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.
 - 1.4 **Délai de clôture pour le dépôt des offres:**
Date: 20.12.2010.
Heure: 16 heures.
Exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.
- 1.5 **Genre de pouvoir adjudicateur:** Canton.
- 1.6 **Mode de procédure choisi:** Procédure ouverte.
- 1.7 **Genre de marché:** Marché de services.
- 1.8 **Soumis à l'accord de l'OMC/GATT, respectivement aux accords internationaux:** Oui.

2. Objet du marché**2.1 Genre du marché de services:**

Autres services

Catégorie de services CPC: [27] Autres prestations.

2.2 Titre du projet du marché: Mise en œuvre du catalogue de projets et mesures destinés à valoriser l'ancrage du Canton du Jura au TGV Rhin-Rhône et aux réseaux autoroutiers nationaux et européen.

2.4 Vocabulaire commun des marchés publics:

CPV: 79000000 – Services aux entreprises: droit, marketing, conseil, recrutement, impression et sécurité.

2.5 Description détaillée des tâches: Se référer au dossier d'appel d'offres.

2.6 Lieu de la fourniture du service: Canton du Jura.

2.7 Marché divisé en lots? Non.

2.8 Des variantes sont-elles admises? Oui.

Remarques: Se référer au dossier d'appel d'offres.

2.9 Des offres partielles sont-elles admises? Non.

2.10 Délai d'exécution: 30 mois depuis la signature du contrat.

Remarques: Début du mandat durant le premier trimestre 2011 et fin durant le troisième trimestre 2013.

3. Conditions

3.1 Conditions générales de participation: Selon l'article 34, alinéa 1, de l'ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

3.2 Cautions/garanties: Selon l'article 21, alinéa 2, de la loi cantonale sur les marchés publics.

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert: Le montant ne doit pas dépasser Fr. 625000.– TTC pour l'ensemble de la période allant du premier trimestre 2011 au troisième trimestre 2013. Ceci implique un prix forfaitaire, toutes taxes, frais et charges comprises.

3.5 Communauté de soumissionnaires: Admises selon l'article 40 de l'ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.

3.6 Sous-traitance: Admis selon article 41 de l'ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

3.7 Critères d'aptitude: Conformément aux critères cités dans les documents.

3.8 Justificatifs requis: Conformément aux justificatifs requis dans le dossier.

3.9 Critères d'adjudication: Conformément aux critères cités dans les documents.

3.10 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres
Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 10.12.2010.

Prix: aucuns.

Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis.

3.11 Langues acceptées pour les offres: Français.

3.12 Validité de l'offre: 6 mois à partir de la date limite d'envoi.

3.13 Obtention du dossier d'appel d'offres: sous www.simap.ch, ou à l'adresse suivante: Service de l'économie, à l'attention de Thierry Bregnard, rue de la Préfecture 12, 2800 Delémont (Suisse), tél. +41 32 420 52 10, fax +41 32 420 52 11.

E-mail: secr.eco@jura.ch. URL: www.jura.ch.

Dossier disponible à partir du: 11.11.2010 jusqu'au 10.12.2010.

Langues du dossier d'appel d'offres: Français.

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

4. Autres informations

4.3 Négociations: Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.7 Indication des voies de recours: Selon l'article 62 de l'ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Appel d'offres**1. Pouvoir adjudicateur**

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur:
Service d'achat / Entité adjudicatrice: Commune de Courgenay.

Service organisateur/Entité organisatrice: Bureau d'ingénieurs ATB S.A., à l'attention de Denis Baillif, rue A.-Gandon 8, 2950 Courgenay (Suisse), tél. 032 471 16 15, fax 032 471 22 93.

E-mail: denis.baillif@atb-sa.ch.

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante: Commune de Courgenay, rue Pierre-Péquignat 4, 2950 Courgenay, Suisse.

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit: 3.12.2010.

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres:

Date: 10.12.2010.

Heure: 18 heures.

Exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 Genre de pouvoir adjudicateur: Commune/Ville.

1.6 Mode de procédure choisi: Procédure ouverte.

1.7 Genre de marché: Marché de travaux de construction.

1.8 Soumis à l'accord de l'OMC/GATT, respectivement aux accords internationaux: Non.

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de travaux de construction: Exécution.

- 2.2 **Titre du projet du marché:** Aménagement rue Amont l'Ave.
- 2.3 **Référence/numéro de projet:** ATB - 2738.
- 2.4 **Vocabulaire commun des marchés publics:**
CPV: 45000000 – Travaux de construction.
- 2.5 **Description détaillée du projet:** Travaux de génie civil comprenant l'assainissement de l'infrastructure routière et des réseaux de distribution et d'évacuation.
— Excavation: 1200 m³
— Bordures et pavés: 650 m
— Enrobés: 900 to
— Collecteurs DN 200 à DN 400: 600 m
- 2.6 **Lieu de l'exécution:** Commune de Courgenay.
- 2.7 **Marché divisé en lots?** Non.
- 2.8 **Des variantes sont-elles admises:** non.
- 2.9 **Des offres partielles sont-elles admises:** non.
- 2.10 **Délai d'exécution:** Début 17.1.2011 et fin 30.9.2011.
Remarques: Début des travaux selon conditions météorologiques.
- 3. Conditions**
- 3.1 **Conditions générales de participation:** Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.2 **Cautions/garanties:** Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.3 **Conditions de paiement:** Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.5 **Communauté de soumissionnaires:** Admises mais à désigner en tant que telle. Cas échéant, la solidarité entre partenaires sera exigée.
- 3.6 **Sous-traitance:** Autorisée sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.7 **Critères d'aptitude:** Conformément aux critères cités dans les documents.
- 3.8 **Justificatifs requis:** Conformément aux justificatifs requis dans le dossier.
- 3.9 **Critères d'adjudication:** Conformément aux critères cités dans les documents.
- 3.10 **Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres:**
Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 16.11.2010.
Prix: Fr. 0.–.
Conditions de paiement: Aucun émoluments de participation n'est requis.
- 3.11 **Langues acceptées pour les offres:** Français.
- 3.12 **Validité de l'offre:** 6 mois à partir de la date limite d'envoi.
- 3.13 **Obtention du dossier d'appel d'offres à l'adresse suivante:** Bureau d'ingénieurs ATB SA, à l'attention de Denis Baillif, Rue A.-Gandon 8, 2950 Courgenay, Suisse, e-mail: *denis.baillif@atb-sa.ch*.
Dossier disponible à partir du: 19.11.2010.
Langues du dossier d'appel d'offres: Français.
Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: Inscription par écrit ou fax au Bureau ATB S.A. (adresse selon point 1.1) jusqu'au 16 novembre 2010. L'inscription sur *www.simap.ch* n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.
- 4. Autres informations**
- 4.2 **Conditions générales:** Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 4.3 **Négociations:** Demeurent réservées.
- 4.4 **Conditions régissant la procédure:** Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 4.5 **Autres indications:** Les dossiers d'appel d'offres seront remis aux soumissionnaires inscrits lors de la visite des lieux qui se tiendra à la mairie de Courgenay le vendredi 19 novembre 2010 à 10h.
- 4.6 **Organe de publication officiel:** Journal Officiel du Canton du Jura.
- 4.7 **Indication des voies de recours:** Le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.